



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Lancement de la privatisation de La Française des Jeux

**Discours de Bruno Le Maire,
ministre de l'Économie et des Finances**

La Française des Jeux - Boulogne

Jeudi 7 novembre 2019

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13



Bonjour à tous,

Je suis très heureux de venir ce matin à La Française des Jeux.

Je voudrais d'abord remercier les 2 500 collaborateurs de La Française des Jeux qui ont permis à cette grande entreprise de connaître, sous la direction de Stéphane Pallez, un développement durable et responsable au cours des cinq dernières années.

Je veux dire à Stéphane Pallez et à ses 2 500 collaborateurs que La Française des Jeux fait la fierté de tous les Français. C'est pour cela que nous attachons une telle importance à l'opération de privatisation de La Française des Jeux que nous lançons aujourd'hui.

Cette privatisation doit donner de nouvelles perspectives de développement à La Française des Jeux. La souscription est ouverte jusqu'au mercredi 20 novembre et plus précisément jusqu'au 19 novembre au soir pour les particuliers. Les Français pourront donc acheter des actions La Française des Jeux grâce à un plan d'épargne en actions, ou grâce à un compte-titres, jusqu'au 19 novembre à 20 heures très précisément.

Nous souhaitons que cette opération soit un succès populaire et que le plus grand nombre de Français puissent y participer. La Française des Jeux appartient à notre histoire nationale depuis 1933. C'est une entreprise nationale presque centenaire, elle fait partie de notre patrimoine national, elle doit faire partie du patrimoine des Français.

Nous avons donc prévu des conditions de souscription très avantageuses qui vont permettre au plus grand nombre de Français d'y participer.

D'abord, nous avons prévu une décote de 2 % sur le prix de chaque action par rapport au prix du placement aux investisseurs institutionnels. Cela veut dire très concrètement que la fourchette de prix qui était donnée entre 16,50 euros et 19,90 euros l'action, sera 2 % moins cher pour chaque Français qui souscrira à cette opération.

Il y a une deuxième condition préférentielle, qui est peut-être la condition la plus importante : pour 10 actions achetées, chaque Français qui souscrit pourra bénéficier d'une 11^{ème} action gratuite. A une seule condition, qu'il les détienne pendant 18 mois, et ce, jusqu'à 5 000 euros d'actions achetées.

Nous avons aussi fixé un seuil minimum de souscription à 200 euros pour que les volumes soient suffisamment significatifs. Les détaillants, dont les buralistes et les maisons de presse qui font la force de La Française des Jeux puisque qu'ils distribuent les jeux, disposeront des mêmes conditions préférentielles avec deux avantages supplémentaires : d'abord, le plafond pour les actions gratuites passera de 5 000 à 7 500 euros pour les détaillants, et ils pourront cumuler ce plafond avec l'offre prévue pour les particuliers.

Je tiens aussi à rappeler que les associations d'anciens combattants resteront au capital et au Conseil d'administration de La Française des Jeux. Elles pourront même y participer davantage si elles le souhaitent. J'insiste là-dessus parce que le lien entre La Française des Jeux et les anciens combattants est un lien très fort depuis le début de la création de l'entreprise. Nous tenons absolument à ce que ces associations y gardent toute leur place, voire augmentent leur place dans La future Française des Jeux.



Cette opération doit être aussi l'occasion pour les Français de diversifier leurs placements. A un moment où les taux d'intérêts sont bas, où les placements sur les comptes d'épargne ou sur les livrets A rapportent peu, c'est une manière de diversifier son épargne. C'est un moyen d'avoir des perspectives de rendement qui peuvent être plus élevées dans une entreprise solide qui a une croissance dynamique sur un marché qui est porteur.

Et vous savez qu'un des combats que nous livrons avec la majorité - et je remercie les députés qui sont présents, c'est de faire en sorte que l'épargne des Français contribue davantage au financement de notre économie. C'est un enjeu considérable d'avoir une épargne qui soit placée dans les PME, dans les grandes entreprises comme la Française des Jeux, parce que ça permet à notre économie de se développer, ça permet de créer de l'activité sur les territoires et ça permet de créer de l'emploi.

Je pense qu'il est important que nous arrivions enfin à orienter l'épargne des Français vers l'économie et vers les entreprises. Toutes les dispositions que nous avons prises par ailleurs, que ce soit la réforme du PEA, de l'épargne retraite ou des dispositions sur l'assurance vie, visent une seule chose : que l'épargne des Français stimule notre économie.

Je voudrais enfin rappeler la logique de ces privatisations. Pourquoi privatisons-nous La Française des Jeux ? Et quelles sont les convictions qui nous animent ?

C'est effectivement une redéfinition de la place de l'Etat dans l'économie.

L'Etat a un rôle à jouer dans l'économie. Il a même un rôle majeur à jouer dans l'économie : il a un rôle de planification sur les enjeux de long terme, comme l'énergie, par exemple. Il a un rôle de protection, protection de ceux qui sont les plus faibles, et de défense de l'ordre public économique pour qu'il y ait des règles et que ce ne soit pas la jungle.

Et puis il a un troisième rôle fondamental, essentiel et déterminant au 21^{ème} siècle pour que la France reste parmi les grandes nations. Je vous le dis, en rentrant de Chine - ce qui est toujours un choc salutaire - l'Etat français doit investir dans l'innovation, investir massivement, investir constamment et investir rapidement. C'est la clé du succès français au 21^{ème} siècle. C'est ce qui fera que nous appartiendrons encore aux grandes nations économiques au 21^{ème} siècle ou que nous sortirons définitivement du jeu.

Cet argent va financer un fonds pour l'innovation de rupture, qui va nous permettre de financer des investissements dans les nouvelles technologies qui sont indispensables. Il nous faut de l'argent pour l'intelligence artificielle. Il nous faut de l'argent pour le calcul quantique. Il nous faut de l'argent pour le stockage des données. Il nous faut de l'argent pour la santé du 21^{ème} siècle.

C'est le Fonds pour l'innovation, le programme d'investissements d'avenir qui doivent nous permettre de le financer. Mais je le redis, c'est aujourd'hui la responsabilité majeure de tous les responsables politiques, en particulier ceux qui ont la responsabilité de notre économie, de faire en sorte que la France reste dans la course de l'innovation et reste dans la course technologique.

Parce que ce qui est en jeu derrière, c'est notre souveraineté. Nous voulons avoir la maîtrise de notre souveraineté technologique, qui est la condition de notre souveraineté politique. La privatisation de La Française des Jeux s'inscrit dans ce cadre-là.

Privatisation ne veut pas dire risque excessif pour les citoyens. La privatisation peut très bien aller avec la protection des citoyens. Et nous avons tout prévu dans cette privatisation de La Française des Jeux pour que la protection des Français soit garantie.



D'abord, La Française des Jeux gardera son excellente présidente, Stéphane Pallez. C'est déjà la première des garanties.

Il y a une deuxième garantie, c'est que l'Etat reste présent au capital. Nous cédon 52%, mais l'Etat gardera 20% de La Française des Jeux.

Nous allons par ailleurs disposer de trois représentants au Conseil d'administration. Nous allons disposer également d'un commissaire du Gouvernement qui sera désigné pour veiller au respect des objectifs de la politique des Jeux, et que le développement de La Française des Jeux continue à être un développement durable et responsable.

Enfin, je rappelle qu'une fois l'opération réalisée, l'Etat agréera les dirigeants de l'entreprise et donnera son accord pour toute prise de participation supérieure à 10 %. Un actionnaire étranger ne pourra pas prendre le contrôle de La Française des Jeux. Ça ne sera pas possible. Nous avons prévu tous les verrous nécessaires pour que ça ne soit pas possible.

Enfin, nous avons créé une Autorité nationale des Jeux totalement indépendante. Elle n'existait pas avant la privatisation. Elle existe après la privatisation.

C'est bien la preuve qu'on peut conjuguer privatisation, protection des citoyens et défense de l'intérêt général. Cette Autorité nationale des Jeux sera placée sous la présidence de l'ancienne présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin. Elle aura tout pouvoir pour interdire un jeu qui présente des risques et vérifier que le taux de retour aux joueurs ne dépasse pas les 75 % pour les jeux de loterie. C'est ce qui permettra le développement durable et responsable de La Française des Jeux.

Vous le voyez, il y aura donc plus de garanties après la privatisation qu'avant la privatisation. Et cette privatisation nous permettra une fois encore de faire en sorte que l'Etat investisse dans l'avenir des Français, dans l'innovation, conditions absolument nécessaires pour préserver notre souveraineté nationale et assurer notre succès économique au 21^{ème} siècle.

Je vous remercie et je serai très heureux de répondre à vos questions avant de céder la parole à Stéphane Pallez et à Martin Vial, le directeur de l'APE.